

Image not found or type unknown



Association loi 1901 et honoraires

Par **chatpotthe**, le **27/12/2010 à 11:54**

Bonjour, rnrnest-ce que notre président de notre association loi 1901 peut percevoir des honoraires pour son travail de transformation de la terre à poterie en produits finis vendus au profit de l'association ? merci